

Volet Entretien des sentiers – Demande d'aide financière

Date limite de dépôt d'une demande: 22 juin 2018

Pour être valide, la demande doit comprendre le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli, accompagné des pièces justificatives requises, sans quoi elle ne pourra être analysée.

1. Renseignements généraux

1.1 Renseignements sur l'identité (écrire en caractères d'imprimerie)

| | |
|--|--|
| Nom du club (nom officiel selon la charte) | |
| | |
| Numéro du club | Numéro d'entreprise du Québec délivré par le Registraire des entreprises |
| Adresse de correspondance | |
| Ville | Code postal |
| Adresse courriel | |

Important : La correspondance sera adressée au président du club.

1.2 Pièces à joindre obligatoirement

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| Copie de la charte d'incorporation mise à jour, s'il y a lieu, et du numéro d'entreprise du Québec (NEQ) du bénéficiaire. | <input type="checkbox"/> Ci-jointe | <input type="checkbox"/> Déjà transmise |
| Copie des derniers états financiers annuels, préparés par une firme comptable ou une personne membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA). Ces états financiers comprennent, entre autres, l'état des produits et charges, ainsi qu'un bilan, et doivent indiquer de façon détaillée la provenance (ministère, organisme ou municipalité) et le montant de chacune des subventions accordées au club de motoneigistes par les instances gouvernementales (provinciale, fédérale et municipale). Ces états financiers doivent faire l'objet : <ul style="list-style-type: none"> d'une mission de compilation (avis au lecteur) lorsque le montant total d'aide accordé par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est de 150 000\$ et moins. d'une mission d'examen lorsque le montant total d'aide accordé par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est supérieur à 150 000\$, mais inférieur à 200 000\$. d'une mission de vérification lorsque le montant total d'aide accordé par le gouvernement du Québec (ses ministères et ses organismes publics et parapublics), pour l'exercice financier visé par ces états, est égal ou supérieur à 200 000\$. | <input type="checkbox"/> Ci-jointe | <input type="checkbox"/> Déjà transmise |
| Rapport d'activité et d'utilisation de l'aide financière (inclus dans le formulaire) | <input type="checkbox"/> Ci-jointe | |
| Résolution du conseil d'administration (incluse dans le formulaire) | <input type="checkbox"/> Ci-jointe | |
| Dans le cas d'un achat d'équipement, une copie du contrat d'achat de l'équipement signé par l'acheteur et le vendeur incluant une clause qui mentionne que la validité de ce contrat est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du volet « Entretien des sentiers » du Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec. | <input type="checkbox"/> Ci-jointe | <input type="checkbox"/> Déjà transmise |
| Dans le cas d'un achat d'équipement, une copie du contrat de financement de l'achat d'équipement. <input type="checkbox"/> Sans objet | <input type="checkbox"/> Ci-jointe | <input type="checkbox"/> Déjà transmise |

4 Résolution du conseil d'administration

Il est résolu que le conseil d'administration du club de motoneigistes

à sa réunion du _____ autorise le président et le secrétaire ou le trésorier à signer le présent formulaire de demande d'aide financière. Le club atteste la véracité des renseignements fournis dans le formulaire et certifie que tous les passages sur les routes respectent la loi et les règlements en vigueur. Le club autorise la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et le gouvernement du Québec à vérifier les renseignements fournis, et il comprend que toute fausse déclaration ou omission justifiera l'annulation de l'aide financière.

Signé à

Date (Année-Mois-Jour)

Président (en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone (jour)

poste

Numéro de téléphone (soir)

poste

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

Secrétaire ou trésorier (en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone (jour)

poste

Numéro de téléphone (soir)

poste

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

La demande peut être transmise par courrier postal ou par courrier électronique. Veuillez noter qu'elle doit être imprimée, datée et signée à la main, avant d'être postée ou numérisée et envoyée par courrier électronique.

Le formulaire de demande d'aide financière, dûment rempli, ainsi que les documents exigés joints à ce formulaire, doivent être acheminés au plus tard le 22 juin 2018 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2**

ou par courrier électronique à l'adresse programmes-aide@fcmq.qc.ca

Après la date limite d'inscription, la demande d'aide financière ne sera pas admissible.